

# FACTURE ÉLECTRONIQUE PRÉPAREZ VOTRE PHARMACIE



## LES DATES À RETENIR

**01 SEPTEMBRE 2026** Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

**01 SEPTEMBRE 2027** Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.



## VOTRE SITUATION

### Qu'est-ce qui change pour ma pharmacie ?

- **Clients entreprises (établissements de soins, autres professionnels) :** vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

- **Clients particuliers :** vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre caisse (attention de bien vérifier la compatibilité de vos outils)

- **Actes médicaux exonérés de TVA (article 261-4 du CGI) :** aucune obligation (sauf si vous avez opté pour la TVA)



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

### CHECK-LIST À FAIRE :

- 1 **Si vous avez un logiciel : pourra-t-il créer et recevoir des factures (est-ce une plateforme agréée) ?** Nous sommes à vos côtés pour vérifier le périmètre fonctionnel.
- 2 **Formez votre équipe** pour réaliser les factures et valider vos factures d'achats.
- 3 **Si vous êtes concerné par les obligations de e-reporting mensuel** (ventes à des particuliers ou à l'international) : formez-vous sur votre logiciel.
- 4 **Testez votre système avant l'été 2026** (pour la réception) et avant l'été 2027 (pour l'émission).

### RÉCEPTION DES FACTURES



#### Votre logiciel pourra-t-il réceptionner les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

SEPTEMBRE 2026

1

Votre logiciel pourra-t-il créer et recevoir des factures ? Si non, optez pour **une plateforme partenaire.**

2

Formez votre équipe



3

Si vous êtes concerné, formez vous à l'e-reporting

4

Testez votre système



### ÉMISSION DES FACTURES & E-REPORTING



#### Votre logiciel pourra-t-il émettre les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

SEPTEMBRE 2027

## FACTURE ÉLECTRONIQUE



### POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu d'un professionnel ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Client professionnel étranger ?**

Pas de facture électronique obligatoire mais déclaration du montant des ventes via la plateforme

- **Plusieurs logiciels/caisses dans votre officine ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

- **Prestations de services facturées ?**

Vous devrez indiquer sur votre plateforme quand vous recevez le règlement



### CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

#### AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## BESOIN D'AIDE ?

Nous vous accompagnons pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

**Contactez nous sans tarder !**